

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE AGRONOME DE L'UFCR.

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de sept (7) ans.

Le PRODER couvrira 12 provinces à savoir Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karusi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi. L'extension dans les autres provinces sera déterminée lors de la revue à mi-parcours du Programme, en tenant compte de la disponibilité des financements. Les communes et les collines d'intervention seront identifiées dès son démarrage suivant une approche de concentration. Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5.000 constitués des fournisseurs de biens et de services.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le projet est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

L'exécution et le suivi technique seront décentralisés à travers quatre Unités de Facilitation et de Coordination Régionales (UFCR) à savoir :

- Une unité au Centre pour Muramvya, Gitega et Karusi ;
- Une unité au Sud-Est pour Makamba, Bururi, Rutana et Ruyigi ;
- Une unité au Nord pour les provinces de Kayanza, Ngozi et Muyinga ;
- Une unité à l'Ouest pour Cibitoke, Bubanza.

Une partie du financement servira à couvrir les rémunérations et les charges du personnel qui sera utilisé dans la mise en œuvre du programme notamment les prestations des Responsables Agronomes des Unités de Facilitation et de Coordination Régionales.

2. Tâches générales

Sous l'autorité du coordonnateur régional et la supervision des Responsables des composantes 1 et 2 de l'UFCP, le Responsable Agronome de l'UFCR assurera les tâches générales ci-après :

- Rédaction des PTBA annuels en matière d'activités d'intensification et de diversification agricole dans la région ;
- Suivi de la mise en œuvre des conventions et contrats conclus avec les prestataires de services et consultants sur les activités d'intensification et de diversification agricole dont il assure la supervision au niveau de la région ;
- Collaboration et synergies avec le Responsable du développement des entreprises pour promouvoir l'entrepreneuriat agricole des jeunes dans la région ;
- Suivi de l'évolution de la production agricole dans les provinces d'intervention dans la région ;
- Pilotage de la programmation stratégique et opérationnelle des activités en rapport avec le volet « Renforcement de la CSC » ;
- Suivi de la réalisation des études de faisabilité technico-économique d'implantation des infrastructures de valorisation des productions (agriculture et élevage) et participation à la validation des rapports d'étude ;
- Participation aux ateliers annuels de planification participative et d'auto-évaluation ;
- Elaboration des rapports périodiques sur l'état d'avancement des activités d'intensification et de diversification agricole ;
- Elaboration de notes occasionnelles, en cas de déficience d'un prestataire, en proposant des solutions ;
- Supervision de la mise en œuvre des activités d'approvisionnement en intrants, d'appui à la filière semencière et de mise en place du dispositif Champ Ecole Paysan et des centres de rayonnement ;
- Suivi-évaluation des réalisations et résultats attendus relatifs à l'intensification et à la diversification agricole ;
- Participation à la préparation des missions de supervision, de revue à mi-parcours et d'achèvement du Programme ;
- Réalisation de toute autre tâche lui confiée par le Coordonnateur régional de l'UFCR.

3. Tâches et responsabilités spécifiques

Dans la réalisation de ses tâches spécifiques ci-dessous, le responsable agronome aura à cœur que toutes les activités liées à l'agriculture rentrent dans le cadre de l'entrepreneuriat, que ce soit la production des plants par les pépiniéristes, les multiplicateurs de semences riz et fourrages, etc en plus de l'appui à l'intensification et diversification agricole pour les vulnérables.

Dans ces activités, il sera appuyé par les prestataires de services en charge de développement communautaire, d'incubation et d'accélération qui participeront à l'identification de porteurs d'idées d'affaires en agriculture ou qui sont déjà en train d'exécuter le plan d'affaires en agriculture etc

A. Renforcement des capacités des groupements de Pépiniéristes pour la protection des marais :

- En collaboration avec le Responsable chargé des infrastructures et environnement, évaluation des besoins en production de plants pour la protection des marais ;
- Validation de l'identification des groupements de pépiniéristes proposés par le prestataire de services en développement communautaire pour la production des plants avec une implication visible des jeunes dans les groupements initiés ;
- Suivi de l'encadrement et de la formation technique des pépiniéristes initiés par le prestataire de services pour la production et diffusion de plants ; et en année 4 poursuite des actions menées en assurant la viabilité des pépinières ;
- Coordonner la production chez les pépiniéristes avec les actions d'installation des dispositifs de protection des marais aménagés et de bocages de calliandra dans les exploitations.

B. Production des semences de riz : en collaboration étroite avec l'ISABU :

- Coordination des actions entre ISABU chargé de la production de semences de riz pré-base et le prestataire chargé d'identifier et former des groupements producteurs de semences riz de base ;
- Validation de l'identification des groupements semenciers des jeunes multiplicateurs de semences sélectionnés en accord avec les BPEAE ;
- Participation à la mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants pour les groupements producteurs de semences riz de base et des semences commerciales ;
- Coordination du processus de certification des semences de riz ;
- Mise en place d'un système de diffusion des semences en accord avec les recommandations du prestataire de services ;
- Etablissement d'une base de données géospatiales des variétés de riz diffusées.

C. Production des semences des cultures fourragères :

En collaboration étroite avec l'ISABU :

- Coordination des actions entre le prestataire chargé d'identifier les groupements multiplicateurs de semences fourragères commerciales et l'ISABU chargé de la sélection, des recommandations techniques en matière de multiplication de semences fourragères et de former les groupements multiplicateurs ;
- Validation de l'identification des groupements fourragers et privés producteurs des semences de cultures fourragères avec une implication soutenue des jeunes parmi ces groupements à identifier ;
- Participation à la mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants pour les groupements fourragers sélectionnés en accord avec la BPEAE ;
- Renforcement des capacités et encadrement des groupements multiplicateurs ;
- Coordination du processus de certification des semences fourragères par l'ONCCS ;
- Mise en place d'un système de diffusion des semences sur la base de la chaîne de solidarité communautaire CSC ;
- Etablissement d'une base de données géospatiales des espèces et variétés fourragères diffusées.

D. Développement des CEP et des centres de rayonnement

a. Appui aux CEP :

- Identification des sites CEP à appuyer ;
- Accompagner le consultant spécialiste des CEP dans la production de matériel didactique destiné aux formations des formateurs et membres CEP ;
- Accompagner le consultant spécialiste CEP agricoles dans la formation de formateurs et facilitateurs CEP sur les techniques SRI/SRA et des autres cultures vivrières ;
- Prendre le relais des formations initiées par le consultant CEP agricoles auprès des producteurs membres de CEP ;
- Diffuser les fiches et documents didactiques auprès des membres CEP ;
- Mettre en place le système de prévisions de rendements rizicoles basé sur une sélection aléatoire des carrés de densité (nombre et poids moyen épis) tel que préconisé par la FAO ;
- Encadrer les SRI et tous les CEP vivriers sur tout le cycle de production ;
- Evaluation comparative simplifiée des coûts/bénéfices SRI / système traditionnel sur base d'un modèle proposé par le consultant.

b. Appui aux centres de rayonnement :

- Identifier les sites d'implantation des centres de rayonnement ;
- En collaboration avec les BPEAE, évaluer les intrants agricoles nécessaires pour appuyer les centres de rayonnement ;
- Vulgariser les innovations issues des CEP à travers leur application et mise à l'échelle au sein des centres de rayonnement ;
- Accompagner les BPEAE dans la formation des producteurs et leur encadrement pour l'intensification agricole ;
- Evaluer les rendements enregistrés au sein des centres de rayonnement.

E. Coordonner et suivre les activités de la chaîne de solidarité communautaire animale

- ✓ Ciblage et préparation des bénéficiaires de première génération (embocagement, installation des cultures fourragères, construction des étables cimentées, des porcheries et autres logements des animaux) ;
- ✓ Ciblage et préparation des bénéficiaires de deuxième génération (embocagement, installation des cultures fourragères, construction des étables cimentées, des porcheries et autres logements des animaux) ;
- ✓ Formation et sensibilisation des éleveurs sur les techniques améliorées de conduite de l'élevage et de production, diversification et conservation du fourrage ;
- ✓ Acquisition du bétail et mise en œuvre de la chaîne de solidarité communautaire animale (participation active en tant que Cadre expérimenté dans l'élaboration des spécifications techniques des génisses à importer, la conduite des tests de laboratoire dans les laboratoires des pays de provenance des génisses à importer, proposer des actions d'amélioration des performances de la mise en œuvre de la chaîne de solidarité animale, suivi de l'exécution de la chaîne de solidarité communautaire animale dans la région) ;
- ✓ Activités d'amélioration génétique du cheptel (participation active en tant que Cadre expérimenté dans l'élaboration des spécifications techniques des semences et



hormones bovines à importer par le programme, planifier, programmer et superviser l'exécution des activités des campagnes d'IA de la région);

- ✓ Activités d'amélioration de la santé animale (suivi des prestations et du renforcement des capacités des prestataires de proximité en santé animale dans la région, appui aux services vétérinaires de la zone d'intervention des projets et programmes financés par le FIDA, planifier et coordonner les activités de prévention, par vaccination et lutte contre les vecteurs, des maladies animales dans la zone d'intervention avec la participation active des bénéficiaires et en collaboration avec les services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage).

F. Développement des filières secondaires (maïs, banane, haricot, porc ...)

- Participer aux ateliers d'identification participative des filières secondaires en collaboration étroite avec le prestataire en charge de l'intensification et du développement communautaire ;
- Organiser le ciblage des bénéficiaires dans le cadre des appuis aux filières secondaires ;
- Poursuivre la formation in situ et encadrer les bénéficiaires des filières secondaires en utilisant le matériel didactique préparé par le Prestataire ;
- Encadrer les bénéficiaires du programme sur le cycle de production.

G. Approvisionnement en intrants

L'agronome s'assurera de la mise en place du système d'approvisionnement en intrants par catégories de bénéficiaires (entrepreneurs et vulnérables) pour et pour les différentes filières agricoles, dans les composantes où il est prévu de fournir ces intrants et en fonction des modalités de fonctionnement et contribution ;

H. Appui aux autres projets FIDA

Assurer l'encadrement des actions des autres projets et programmes financés par le FIDA en matière d'agriculture ;

4. Indicateurs de performances

L'Agronome au niveau de la région devra s'assurer que tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre mettent en œuvre les actions de façon qualitative et dans les délais prévus ; les indicateurs sont entre autres les suivants :

- Les tableaux de bords mensuels, les rapports trimestriels, semestriels et annuels sont transmis dans les délais ;
- Les infrastructures appuyées par le projet sont mises en valeur à 100% (marais, bassins versants, CCL, mini-rizerie, décortiqueuses, abattoirs, silos, etc) ;
- Des plants sont produits en suffisance par les groupements de pépiniériste pour assurer la protection des marais et la production des fourrages ;
- Les sources d'aliments du bétail permettent d'assurer un approvisionnement suffisant et régulier des aliments aux éleveurs ;
- 100% des bénéficiaires de bovins ont installé un champ de cultures fourragères et embocagé leurs exploitations avec des arbustes agro-fourragers ;
- Les plantes cultivées augmentent annuellement leur superficie de% et leur rendement de% tout en minimisant les émissions de GES ;

- Les entreprises multiplicatrices de semences sont économiquement viables ;
- Pour une meilleure gestion du plan d'eau, tous les usagers des marais aménagés pratiquent le SRI et disposent de fiches techniques y relatives; en plus, , l'intensification devra viser toutes les cultures promues par le PRODER ;
- Les activités agricoles des autres programmes et projets FIDA sont correctement encadrées.

5. Profil du candidat

- Etre de nationalité burundaise ou avoir un permis de résidence et de travail pour les candidats étrangers ;
- Être détenteur d'un diplôme universitaire minimum de Licence/Ingénieur en Agronomie, Zootechnie, ou autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins 5 ans dans une structure publique, parapublique ou privée, ou dans une ONG ;
- Avoir une expérience spécifique d'au moins 3 ans dans des activités de recherche agricole appliquée, et/ou d'intensification/diversification agricoles et d'élevage ;
- Avoir travaillé dans une structure financée par un bailleur de fonds publique ou privée constitue un atout ;
- Justifier d'une expérience dans le développement, ou l'encadrement de projets ou microprojets agricoles serait aussi un atout ;
- Jouir de très bonnes aptitudes de communication et d'écoute ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction ;
- N'avoir pas de mauvais antécédents avec le MINEAGRIE ;
- Avoir la maîtrise de la langue française et du Kirundi, la connaissance de l'anglais constituant un avantage ;
- Avoir de bonnes aptitudes physiques et être disposé à effectuer de fréquents déplacements sur le terrain pour le suivi des activités dans la zone d'action du Programme ;
- Maîtriser les logiciels de bureau (Word, Excel, Power point).

6. Durée du contrat.

Le Responsable Agronome de l'UFCR sera recruté pour la durée d'exécution du programme, par contrat annuel renouvelable sur base d'une évaluation axée sur les résultats, les 12 premiers mois constituant une période probatoire.

7. Lieu de travail

Le Responsable Agronome de l'UFCR sera affecté dans une des régions d'intervention mais pourra effectuer des missions de travail au siège de PRODER et dans d'autres régions du Programme.

8. Rémunération

Le Responsable Agronome de l'UFCR sera recruté et rémunéré au poste n° 7, suivant l'ordonnance ministérielle n° 540/1667 du 24/11/2020 portant harmonisation des rémunérations et des frais de fonctionnement des gestionnaires des projets financés par les partenaires techniques et financiers.



9. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Une Lettre de motivation datée et signée par le candidat,
- Un CV détaillé, daté et signé,
- Une copie du diplôme notariée ou certifiée conforme à l'original du diplôme requis par le Ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions (tout diplôme étranger devra être accompagné de son équivalence nationale) ainsi que les copies des certificats pertinents des formations suivies,
- Des attestations de services rendus qui prouvent l'expérience déclarée.

10. Présentation et dépôt des dossiers de candidature.

Les dossiers de candidatures doivent être présentés en trois exemplaires dont un original et deux copies, sous enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

« A Monsieur le Ministre de l'environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage »

Candidature au poste de Responsable Agronome de l'UFRCR.

Les dossiers de candidature seront déposés au secrétariat provisoire de PRODER, situé dans le Bâtiment des projets/programmes appuyés par le FIDA, au 1^{er} étage, Avenue du large N° 30, Zone Kinindo, commune Muha.

Date limite de dépôt des dossiers : / /2024 à 17 heures.

NB. : Les candidatures féminines sont très encouragées. Un test de sélection sera organisé à l'attention des candidats présélectionnés à une date qui leur sera communiquée ultérieurement.